

Evaluer des compétences en situation professionnelle

RS7210 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44586, 14284, 44517
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/07/2025
Date d'échéance	18/07/2028

Certificateur(s)

INSTITUT AGRO DIJON - CAMPUS DE DIJON · SIRET : 13002622200104

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Au Ministère en charge de l'Agriculture, un nombre important de certifications auxquelles on peut accéder par la voie de la formation continue ou par la voie de l'apprentissage sont structurées en Unités Capitalisables (UC) : les diplômes du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole, Brevet Professionnel Agricole et du Brevet Professionnel et les titres professionnels que sont les certificats de spécialisation.

L'évolution des dispositifs de certification dans le champ de la formation professionnelle, en particulier ceux reposant sur l'évaluation des compétences en situation professionnelle, s'accompagne d'une transformation du rôle des formateurs qui deviennent également acteurs de l'évaluation des compétences en situation professionnelle, avec des responsabilités explicites dans la construction, la mise en œuvre et l'analyse des évaluations.

Les formateurs en charge de l'évaluation sont désormais invités à aborder l'évaluation des compétences de telle manière :

- qu'elle fasse partie intégrante des processus et démarches d'apprentissage
- qu'elle soit authentique : au plus près des situations de travail réelle,
- qu'elle permette à chaque apprenant de révéler tout son potentiel : permettant l'expression du « savoir agir en situation »,
- qu'elle conserve une visée de mesure objective : à partir de critères pertinents, indépendants, pondérés et peu nombreux.

Il s'agit donc pour les formateurs en formation professionnelle de prendre en charge cette forme spécifique d'évaluation située qui rompt avec les formes d'évaluation dominantes et qui nécessite le développement de compétences complémentaires à leur métier.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Concevoir une évaluation de compétence en situation professionnelle à partir de la lecture du référentiel de certification et d'analyses du travail de professionnels, en tenant compte d'éventuels besoins particuliers ou de situations de handicap, pour permettre à un apprenti ou stagiaire de développer puis de valider la compétence visée.

Rédiger un sujet d'évaluation de compétence en situation professionnelle selon les règles d'accessibilité universelle, pour permettre aux apprentis ou stagiaires de s'engager dans le développement et la validation de la compétence visée dans le référentiel de certification.

Conduire un entretien d'évaluation d'une compétence en situation professionnelle en cours de formation à partir du sujet d'évaluation et en tenant compte d'éventuels besoins particuliers ou de situation de handicap, pour permettre à l'apprenti ou stagiaire de repérer les ressources (savoirs, savoir-faire, comportements) en place et celles qui restent à développer.

Conduire un entretien d'évaluation d'une compétence en situation professionnelle à l'issue de la formation à partir du sujet d'évaluation, dans un cadre respectant les principes d'accessibilité et d'équité, pour vérifier le développement de

la compétence du candidat.

Rédiger les appréciations de l'évaluation d'une compétence en situation professionnelle d'un candidat, en tenant compte des règles d'accessibilité des documents écrits, pour permettre au jury de validation de fonder sa décision sur le développement de la compétence évaluée et au candidat de repérer ses acquis.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Être Formateur en activité dans un centre de formation professionnelle en charge des évaluations de compétences en situation professionnelle de leurs apprenants dans le cadre de différentes certifications (certifications en UC du MASA, CQP, Titre pro...)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le jury de certification est composé de 4 membres actifs, dont 3 externes à la structure

:

- Un président, directeur de la mission d'appui à l'Institut Agro ou son représentant, fonctionnaire de catégorie A et un président adjoint qui le supplée en cas d'indisponibilité, agent d'Eduter Ingénierie, fonctionnaire de catégorie A.
- Des membres représentants de 3 collèges :
 - - Collège « administration des UC » : 1 membre, chargé de FPCA Autorité Académique – Directeur de centre de formation agricole en charge du pilotage et de l'encadrement régalien et opérationnel des diplômes en UC
 - - Collège « professionnel » : 1 membre, formateur en charge du pilotage des évaluations de compétences en situation professionnelle au sein de centres de formation professionnelle
 - - Collège « expert » : 1 membre, enseignant chercheur spécialiste de la didactique professionnelle

Base légale

Date de décision	18/07/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/07/2028
Date de dernière délivrance possible	18/01/2029

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Cap'U.C, une certification à vivre ! - Eduter

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7210/>